



Réponses aux questions des représentants de proximité TSO CFTC octobre 2024

1 - Indemnité départ à la retraite :

Comment le salarié MACIF futur retraité, peut avoir connaissance du montant de son indemnité légale, conforme à la convention collective d'assurance, et celle conventionnelle de la MACIF, les binômes RH ne semblant pas en capacité d'apporter ce type de réponse ?

Réponse : Sujet non spécifique au territoire Sud-Ouest (la question est posée sur les autres territoires RP).

Le salarié qui entend faire valoir ses droits à la retraite se met en contact, 6 mois avant son départ, avec son binôme RH qui reste son point d'entrée concernant l'instruction du dossier.

Un gestionnaire paie pourra si besoin être sollicité afin d'avoir une estimation du montant de son indemnité, ou pour solliciter une estimation par écrit. Pour rappel, l'accompagnement au départ en retraite fait l'objet d'un article dans RH Connect que les salariés concernés sont invités à consulter.

2 - Visites médicales :

Nous constatons une forte disparité quant à la tenue des visites médicales selon le site, le PAP, le CRC, les SGD et autres services.

Hors les visites médicales dites périodiques devant être effectuées tous les 5 ans (3 ans pour les travailleurs handicapés), il s'avère qu'un nombre significatif de collègues pourtant éligibles n'ont pas été intégrés dans le cadre de celles-ci. La Direction peut-elle nous apporter des précisions et indiquer quelle solution elle va mettre en œuvre ?

Réponse : Sujet non spécifique au territoire Sud-Ouest (la question est posée sur les autres territoires RP).

Nous confirmons que toutes les demandes de visites sont adressées aux centres de santé, selon les fréquences légales. Cependant nous sommes tributaires des capacités d'accueil et de réception des centres de santé, et donc de leurs capacités à fournir autant de rendez-vous médicaux que l'exigeraient nos besoins. Or, un certain nombre de centres de santé souffrent d'un manque de professionnels (médecins du travail / infirmières de santé au travail) dans leurs équipes.

3 - Décompte enfant malade :

Vous indiquez que, dans le cadre d'une demi-journée de pose enfant malade, celle-ci dépend du temps de présence au poste de travail.

Quel doit être le temps de présence au poste de travail minimum pour que la journée soit comptabilisée ½ journée et non 1 journée ?

Réponse : Sujet non spécifique au territoire Sud-Ouest (la question est posée sur les autres territoires RP).

Le motif "enfant malade" vient compléter le temps non réalisé sur la journée théorique de travail. Le fractionnement en demi-journée dépend du temps de présence au poste de travail sur la journée concernée. En cas de présence au poste de travail inférieure à une demi-journée, l'absence enfant malade est saisie pour la journée. La durée de présence résiduelle doit être créditée en badgeuse. En cas de présence au poste supérieure à une demi-journée, l'absence enfant malade est saisie en demi-journée ou en heures correspondant à la durée de l'absence sur le temps de travail. Pour les salariés dont le temps de travail est décompté en heures, l'absence pour enfant malade peut être saisie dans Etemptation, sous les motifs FARMBE (maladie bénigne enfant), et FARMGE (maladie grave enfant), en heures , en jour, en demi-journée (matin ou après-midi). Pour les salariés en forfait jour, ces 2 motifs d'absence doivent être saisis en jour. Ces motifs d'absences entrent dans le calcul des jours travaillés du cadre autonome. Enfin, une demi-journée est une journée divisée en deux par une pause repas, donc soit la matinée, soit l'après-midi, conformément au planning du collaborateur.

4 - CRC PRO NIORT déménagement :

Sauf erreur de notre part, il nous avait été indiqué lors d'une CRP TSO l'année dernière que ce service allait déménager, dans le cadre du projet CAMPUS, au 1er trimestre 2026.

hors, il semblerait que, d'après certains retours qui nous ont été faits, ce déménagement soit reporté à 2027 ? La direction peut elle nous apporter des explications ?

Réponse : Le planning des travaux d'ambition campus peuvent effectivement évoluer, nous sommes dans la préparation des travaux 2025 qui prennent plus temps que prévu. Un glissement des travaux pour le CRC PRO est possible, il n'est pas confirmé à ce stade.

5 - CRC PRO NIORT logistique :

La problématique de ce service repose encore et toujours sur les difficultés à se garer, et un nombre de places/postes de travail limités. Le nombre croissant de recrutements à venir (environ une trentaine d'embauches prévues sur les 4 prochains mois), et malgré le turnover important (promotions, mutation, etc..) l'effectif augmente.. Le télétravail peut-il compenser à lui seul toute cette densité ?

Réponse : Au regard de l'effectif actuel, du nombre de places de parking mises à disposition et du taux d'occupation du site moyen inférieur à 50%, nous disposons de suffisamment de place pour accueillir l'ensemble des salariés. Concernant l'alternance du travail sur site et en télétravail, sur le même principe nous disposons d'un nombre de postes de travail qui permet

d'assurer un poste pour l'ensemble des salariés et de respecter le taux de partage requis par l'entreprise.

6 - CRC PRO NIORT et TOURS :

La Direction peut-elle nous expliquer la raison pour laquelle les formations IME ne sont toujours pas dispensées à certains collègues ? Cela faciliterait pourtant grandement le parcours client, plutôt que ce dernier fasse l'objet d'un transfert voire d'un rappel ?

Réponse : Le partenariat avec IME a été reconduit sur des bases qui ont sensiblement évolué. Ainsi, dès ce mois-ci, un nombre important de risques assurés jusqu'à présent par IME sera désormais assuré par Macif, via le contrat MAP.

A ce jour, le nombre des collaborateurs formés au risque IME/IMS semble suffisant pour répondre à un volume de demande en décroissance, décroissance qui va encore s'accroître dans les mois et années à venir. En multipliant le nombre de collaborateurs formés sur ce flux, on prendrait en effet le risque d'une perte de compétence liée à l'absence de pratique. Au cours de l'année 2025, un point d'étape sera effectué afin de s'assurer de la bonne adéquation des flux futurs avec le prévisionnel.

Enfin, aujourd'hui, nous privilégions la formation aux risques professionnels assurés par Macif, que nous souhaitons développer en priorité.

Il reste que lorsque qu'un collaborateur n'est pas formé, le parcours est parfois complexe lors d'une demande IME/IMS, pour lui comme pour le client. Afin de fluidifier ce parcours, nous réalisons actuellement une étude d'opportunité pour installer une solution d'orientation des flux vers les collaborateurs formés IME/IMS.

7 - DG Sinistres Internationaux :

Malgré nos remontées et suite à une visite semaine dernière dans ce service, nous déplorons un nombre exponentiel de dossiers qui "explorent" les corbeilles individuelles des gestionnaires : environ 200 pour les GE, environ 400 pour les GS .. Comment la Direction va-t-elle apporter une réponse convenable à des collègues en souffrance depuis plus d'un an maintenant ? et ce malgré les ateliers mis en place, qui n'apportent qu'une réponse plus que limitée à leurs attentes ?

Réponse : La situation du domaine Sinistres Internationaux est bien prise en compte, des actions ont été mises en place par la direction, elles ont été partagées lors de la CSSCT extraordinaire du 27/09/2024.